

**PREAVIS MUNICIPAL**  
**N° 09/ 2021**  
**AU CONSEIL GENERAL**

---

**Concernant le budget 2022 &  
le Plafond d'endettement 2021-2026**

**DELEGUE MUNICIPAL: M. Yves DALEBROUX, Syndic**

**Signy, le 01 novembre 2021**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Par ce préavis, nous vous présentons le budget de Commune pour l'année 2022 à venir, ainsi que le plafond d'endettement évalués pour la législature 2021-2026 pour votre approbation.

La Municipalité a accepté le budget 2022 dans sa séance du 1 novembre 2021 lequel présente un léger excédent de revenus estimé de CHF 3'755.- sur un compte de fonctionnement de CHF 4'253'590.-.

Le contexte actuel lié à la situation sanitaire, ne nous permet toujours pas d'avoir une visibilité sereine, nous permettant d'estimer concrètement les conséquences financières sur le bouclage des comptes 2021 et par conséquent l'établissement d'un budget 2022. A cela, nous ajoutons notamment les variations des recettes d'impôt et l'évolution de la facture sociale. Sur cette base, la Municipalité soumet à votre approbation un budget serré, toutefois équilibré.

Les recettes fiscales, taxes et émoluments communaux constituent 77 % des revenus. Ces postes sont estimés raisonnablement, notamment en ce qui concerne les impôts conjoncturels et les impôts des personnes morales. A noter que 5 % des personnes physiques contribuent pour 48 % des entrées fiscales tandis que 3% des PM contribuent à 92% ! Le départ de ces contribuables ou un changement dans leur situation financière, pourrait faire pencher défavorablement la balance pour notre commune.

Les charges liées à la facture cantonale pour la péréquation, la facture sociale et la police sont projetées par le Canton au niveau des deux dernières années. L'estimation pour 2022 est d'environ CHF 2'223'060.- soit 171% d'augmentation par rapport au montant facturé en 2015 (la population de la commune n'a, elle, augmenté que de 117% sur la même période de temps). Nous ne pouvons pas entrevoir un renversement de la situation, sauf si des négociations entre le Canton l'UCV et l'ADCV aboutissent à des résultats en faveur des communes. Au surplus, comme d'ores et déjà indiqué, nous ne sommes pas au fait des répercussions occasionnées par la pandémie actuelle lesquelles pourraient bien impacter les charges communales des prochaines années. Le graphique ci-dessous permet de visualiser les évolutions de la péréquation cantonale pour notre commune, que nous ne pouvons maîtriser. On peut y constater les augmentations continues de la péréquation et de la facture sociale. Les tendances indiquées ne sont guère annonciatrices d'une amélioration pour la Commune.



